PLOUVIEN



Le 28 juin 2024,

Monsieur le Maire

Aux

Destinataires suivants :

- Conseillers Municipaux,
- Services municipaux,
- SGC de Landerneau,
- Presse,
- Affichage.

Convocation du Conseil Municipal

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira le :

Vendredi 5 juillet 2024 à 19h à la Mairie

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

En voici l'ordre du jour provisoire :

DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

01 - Conseil municipal du 20 juin 2024 : compte rendu et adoption

DECISIONS DU MAIRE

02 - Décisions du Maire : depuis le 20 juin 2024

DELIBERATIONS PROPOSEES

03 - Parc éolien : conventions de servitude sur voirie communale / Délibérations du 20 juin à rapporter

04 - <u>Parc éolien</u> : conventions de servitude sur voirie de l'Association Foncière de Remembrement / **Délibérations du 20 juin à rapporter**

05 - Parc éolien : conventions de servitude sur voirie communale

06 - Parc éolien : conventions de servitude sur voirie de l'Association Foncière de Remembrement

INFORMATIONS

07 - <u>Activités communautaires</u> : actualités sur Conseil Communautaire

08 - Elections législatives du 7 juillet : constitution des bureaux - Tableau des présences des assesseurs

QUESTIONS DIVERSES

09 - Au bon vouloir des conseillers

Il est important, pour des problèmes de quorum, qu'au moins (25 / 2 = 12,50) 13 conseillers soient physiquement présents pour assurer la légalité des délibérations.

Rappel: Information des élus municipaux

Dans le cas où le Maire ou des conseillers municipaux peuvent être concernés à titre privé, directement ou indirectement par le biais de la famille ou de proche, par un des sujets ci-dessus, il est rappelé qu'ils ne doivent pas prendre part aux débats et qu'ils sont contraints de sortir de la salle du conseil lors des débats et du vote. Cette situation sera précisée dans la délibération.

Il est donc recommandé la plus grande vigilance pour que les personnes concernées se reconnaissent et prennent leur disposition afin d'éviter un risque de poursuites judiciaires, au pénal notamment.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Hervé OLDANI.

